



LOIRE

info

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ACTION DES MILITANTS CFDT LOIRE

DISPENSÉ DU TIMBRAGE
ST ETIENNE GD POSTE

Octobre 2018
N° 601



Déposé le 14 Novembre 2018

Edito Le 4 octobre la CFDT a mobilisé les retraités sur la défense de leur pouvoir d'achat.

A Saint Etienne, nous étions entre 100 et 150, ce qui rapporté à notre nombre d'adhérents représente 10%, plus si l'on ne prend que le sud de la Loire. Au-delà du nombre de manifestants l'interpellation qui nous est souvent faite : Pourquoi ne sommes-nous pas avec les autres ? A cela deux raisons :

Notre différence sur la CSG, nous demandons des contreparties, ils revendiquent sa suppression, notre première place aux élections des entreprises du privé, ces deux raisons ont fait que les propositions d'action commune faites fin juin ont été repoussées par les CGT, et les tentatives locales d'action commune ont connu le même refus.

Pourquoi ne sommes-nous pas avec les autres ? Cette divergence reproduit au plan syndical les différences d'orientation politique qui s'exprime dans le pays aujourd'hui. Les deux camps, « réformistes » et « résistants » se retrouvent sur l'ensemble de l'éventail politique de droite à gauche et de gauche à droite, et individuellement nous sommes interpellés par ces deux sensibilités.

Le 10 Octobre, le gouvernement a donné les grandes lignes de la réforme des retraites qu'il envisage, l'enjeu pour les retraités c'est le maintien de la solidarité intergénérationnelle sans remise en cause des droits acquis. Reste posée la question de la revalorisation des pensions et comment le pouvoir d'achat des retraités sera-t-il garanti. Les droits familiaux et la réversion seront ils portés dans le système à points ?

Le document remis aux organisations syndicales fait état :

D'un système universel, par répartition par points, contributif donc basé sur l'activité et la carrière, dont les aléas seront pris en compte, chômage, temps partiel, pénibilité.

Le comportement général sur la réforme des retraites visant à obtenir un système universel réduisant de 42 à 1 le nombre de régimes de retraites est aussi l'illustration du partage en deux parties de l'opinion réformistes et résistants.

Pourtant des questions sont posées :

Risques de changement de logiciel de la protection sociale, avec le financement par la CSG et la fin de système contributif par les salariés, avec comme exemple l'Assurance Chômage.

Restons mobilisés en attendant des réponses sur toutes ces interrogations liées à ce projet.

Charles Sasso

Sommaire

- P 1 Edito
- P 2 Brèves
- P 3 Congrès Confédéral
- P 4 Action UTR du 14 juin
- P 5 et 6 Manifestation UTR du
4 octobre
- P 7 Cotisations 2019
Perte d'autonomie
- P 8 Parlons retraite
- P 9 Aquarius
Refus de la misère
- P 10 Sécurité sociale
EOVI
- P 11 Infos - Débats
- P 12 Au pays du grand repos

« MALGRÉ L'ADVERSITÉ, LA CFDT CONTINUERA DE POUSSER SES PROPOSITIONS »

Lorsque nous avons été reçus par le Premier ministre début septembre, j'ai été extrêmement clair : si le gouvernement poursuit dans sa volonté de faire seul, avec comme seule grille de lecture l'équilibre budgétaire, il ira dans le mur.

Le président de la République a dit en juillet qu'il voulait faire évoluer sa méthode et travailler plus avec les partenaires sociaux.... Mais les rencontres de la fin de l'été nous confirment que, malheureusement, l'objectif budgétaire reste déterminant, ce qui pose un réel problème.

Face à un tel interlocuteur, qui ne croit pas vraiment en l'utilité des partenaires sociaux, la CFDT se retrouve en permanence dans l'obligation de faire la preuve de la pertinence et de la qualité de ses propositions mais également de valoriser les avancées qu'elle obtient.

La tentation pourrait consister à tomber dans une opposition pure et simple, voire politique, comme le font certaines organisations syndicales, ce qui serait parfois plus facile, mais conduirait à une impasse pour les travailleurs. C'est pourquoi quelle que soit l'adversité, la CFDT continuera de pousser ses propositions.

Laurent BERGER

6 décembre - Elections dans la fonction publique

5,4 millions de fonctionnaires et de contractuels sont appelés à voter simultanément dans les trois versants de la fonction publique.

Les réductions d'effectif rendent la situation intenable dans certains secteurs ne permettant plus aux agents de remplir leurs missions de service public.

Il n'y a plus d'espace pour le dialogue social qui permettrait de faire émerger des solutions négociées

« Il nous faut démontrer qu'il existe une force syndicale réformiste qui prône le dialogue social, dans le respect du statut, et qui obtient de avancées concrètes en faveur des agents. »

Le résultat de ces élections peut permettre à la CFDT de devenir la 1ère organisation syndicale tous secteurs confondus. Ce qui montrerait au gouvernement qu'il ne peut plus faire sans nous....

Toute la CFDT, public et privé, chaque adhérent doit se mobiliser pour aller chercher les voix auprès des agents qu'il connaît en les incitant à voter CFDT.

Brésil, démocratie menacée

Les Brésiliens ont élu à la tête de leur pays un candidat d'extrême droite nostalgique de la dictature militaire, favorable à la torture, raciste, misogyne, xénophobe et homophobe.

Après cette élection, le pays apparaît profondément divisé et instable alors que le sous-continent connaît déjà des fortes tentions au Venezuela, en Argentine et en Colombie.

Dans les années 80, la CFDT a soutenu les syndicalistes brésiliens dans leur lutte contre la dictature.

Fidèle à ses valeurs, elle se tient prête à soutenir de nouveau le syndicalisme brésilien pour défendre la démocratie menacée et les droits de l'homme.

Yvan Ricordeau

L'UTR AU 49^{ème} CONGRÈS CFDT DE RENNES

L'UTR avait délégué Chantal BLAES, Charles SASSO, Christine Vidal au congrès confédéral CFDT qui a eu lieu à Rennes du 4 au 8 juin 2018.



Laurent Berger a rendu hommage à Edmond Maire et François Chérèque à l'ouverture du congrès.

Il a souhaité la bienvenue aux 1750 délégués, autant de femmes que d'hommes représentants les 623802 adhérents.

Pour la première fois en 122 ans, depuis la création du syndicalisme en France, **nous sommes le premier syndicat dans le secteur privé. Soyons fiers!** C'est un bouleversement dans le paysage social français.

C'est un tel changement que le patronat, trop heureux de rejouer la lutte des classes avec des organisations contestataires, s'en contente bien. Un patronat qui a choisi le lobbying

auprès des gouvernants pour satisfaire ses obsessions : moins de coûts, moins de règles, moins d'impôts...un patronat ringard, bloqué au 20^{ème} siècle.

Que dire du gouvernement et du Président actuel, qui organisent le « bloc contre bloc », au risque d'attiser les extrêmes ? C'est vrai, c'est plus facile que de ferrailer avec une organisation indépendante, qui refuse les « deals » dans les coulisses et qui fait des propositions ambitieuses et réalistes. Pourtant, n'en déplaise au président de la République, n'en déplaise aux représentants patronaux, la CFDT est une force avec laquelle il faut compter, d'autant plus depuis la victoire historique du 31 mars 2017.

Extrait de la présentation du rapport d'activité par Laurent Berger.

INTERVENTION DE CHARLES SASSO UTR LOIRE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'espérance de vie augmente, mais pas l'espérance de vie en bonne santé. L'UTR, engagée, est en capacité d'apprécier les politiques publiques pour faire face au vieillissement. La mise en place de la loi ASV se fait avec des inégalités territoriales. Nos actions dans les Ehpad permettent de comprendre les réalités des acteurs. S'y ajoutent des difficultés d'accès aux soins et des politiques de prévention timides.

Notre syndicalisme de propositions, reconnu dans les institutions, dérange ceux qui refusent un contre-pouvoir qui s'appuie sur le concret.

Nos efforts doivent converger vers un financement solidaire de la protection sociale. Renouvellement générationnel ne doit pas être confondu avec conflit de générations.

Notre travail de proximité est indispensable. L'enquête Parlons retraites est une bonne initiative. Nous voterons pour ce rapport d'activité qui va dans le bon sens.



Résultat du vote sur le rapport d'activité dont le quitus financier : **Pour : 83,36%** Contre : 16,64%

Résultat du vote sur la résolution générale après débat des 15 amendements : **Pour : 87,89%** Contre 12,11%.

Le congrès a adopté à une très large majorité l'évolution de la CNAS 95,57% (Caisse nationale action syndicale) .

Modifications statutaires : l'article 19 adopté à 92,84% introduit dans la composition du Bureau National un nouveau collège pour l'UCR.

Dominique FABRE , secrétaire générale de l'UCR a été élue membre du bureau national par 92,77% des votants.

MOBILISATION DES RETRAITÉS LE 14 JUIN 2018

Le dialogue avec le gouvernement étant au point mort, la CFDT Retraités a tenté de construire l'unité la plus large pour défendre les intérêts des retraités.

En matière sociale, le gouvernement présente ses réformes clés en main, écoute les points de vue des organisations syndicales mais décide seul.

C'est à chaque fois un passage en force !

Depuis plusieurs mois, la CFDT Retraités exprime ses désaccords sur la hausse de la CSG sans contrepartie et le gel de la revalorisation des retraites en 2018.



A l'ULR de Montbrison



Place Albert Thomas à Saint Etienne

C'est pour cela qu'elle appelle les retraités à se mobiliser et à participer aux actions des ULR le 14 juin.

LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE :

1. Des contreparties à la hausse de la CSG par :

- Une prise en charge de la complémentaire santé comme promis lorsque les salariés ont obtenu une généralisation de la participation des employeurs au paiement de leurs cotisations;
- L'amélioration de l'Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes à domicile;
- De nouvelles mesures de financement des Ehpad pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des personnels;

- La suppression de la cotisation spécifique de 1% sur les pensions de retraites complémentaires, les retraités relevant de ces régimes restant les seuls contributeurs à une cotisation d'assurance maladie hors CSG.

2. Un maintien du pouvoir d'achat par :

- Des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités (gel de pensions en 2018);
- La revalorisation des basses pensions.



Sur le marché à Chazelles sur Lyon

Complément au communiqué de presse :

La CFDT n'a pas participé à la manifestation prévue à Saint Etienne. L'inter syndicale UCR du 25 mai n'ayant pas abouti à un accord pour la manifestation du groupe des 9 et à un appel commun.

Les désaccords portent sur la CSG, priorité à la revalorisation des basses pensions qui est une solidarité nécessaire pour la CFDT.

POUVOIR D'ACHAT

LES RETRAITÉS MOBILISÉS LE 4 OCTOBRE

C'est une rupture des engagements entre les citoyens et l'Etat et une remise en cause du contrat de travail, qui repose sur un système contributif et solidaire. Dominique Fabre dit ainsi l'exaspération des retraités.

INDEXATION DES PENSIONS QUI GARANTISSE LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS

La secrétaire générale de la CFDT-Retraitées poursuit : « *la sous-indexation des pensions, ça ne passe pas!* ». L'annonce par le Premier ministre d'une revalorisation des retraites limitée à 0,3% en 2019 et 2020 est d'autant plus « *inacceptable* »

qu'elle vient après une année 2018 blanche, où l'inflation devrait se situer autour de 1,8%!

Selon l'UCR, pour une pension moyenne mensuelle nette de 1376 euros, la perte due à la non-indexation sera de 248 euros par an, à laquelle s'ajoute une perte annuelle de 305 euros due à la hausse de la CSG, soit une perte de 553 euros par an.

AUGMENTATION DES PENSIONS AU MOINS ÉGALE À L'INFLATION

Quant à l'annonce d'exempter 300 000 retraités supplémentaires de CSG, il s'agit d'une simple régularisation. C'est une mesure de justice qui concerne des retraités dont la pension n'atteint pas le plafond mais qui le dépasse parce qu'ils sont en couple.

MESURES POUR STOPPER LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT

En peu d'années, les retraités ont connu la fiscalisation de la majoration de pensions pour enfants, la suppression de la demi-part des personnes seules, la hausse de la CSG sans contrepartie percutant la majorité d'entre eux.

Pour le gouvernement, les retraités sont-ils des nantis servant de variable d'ajustement des politiques financières publiques ? Les pensions ne sont pas des aides sociales mais des droits acquis par des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle.

**PARCE QUE LE PRIX DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ AUGMENTE AVEC L'ÂGE....
SUPPRESSION DE LA COTISATION MALADIE SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**

POUR GARANTIR ET AMÉLIORER LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS

Les ULR ont fait signer la pétition CFDT Retraités - UNSA Retraités sur les marchés

La CFDT Retraités revendique l'**indexation des retraites sur les salaires**, car les retraites évoluent comme les prix, ce qui conduit à une dégradation des pensions. L'indexation sur les prix a pour conséquence de creuser, année après année, les écarts entre les revenus d'activité et les pensions.



Au moment de la liquidation de la pension, les salaires perçus durant la carrière sont réévalués comme les prix, et non pas sur l'évolution des salaires. Cela revient à gommer, dans le calcul de la pension, une partie des améliorations de pouvoir d'achat obtenues au cours de la carrière.



ULR de Saint Chamond



L'indexation sur les prix conduit au fil du temps à un appauvrissement des retraités. Aujourd'hui, la pension moyenne est de l'ordre de 1300 € mensuels. Un retraité qui la perçoit se retrouvera au bout de 25 ans sous le seuil de pauvreté.

La CFDT Retraités revendique une pension minimale, pour une carrière complète, égale au SMIC net.

Pour signer la pétition en ligne

rendez-vous sur cfdt-retraités.fr/pétition

Communiqué

LES RETRAITES EN ONT RAS LE BOL

Par un communiqué paru dans le Progrès, l'UTR a appelé à un rassemblement des retraités, place Jean Jaurès à Saint Etienne le 4 octobre à 10 heures.

L'empilement de mesures menacent le pacte social... Les pensions ne sont pas des aides sociales... suppression de la demi-part.. CSG...perte de pouvoir d'achat...



Rassemblement place Jean Jaurès



Compte rendu de l'entrevue avec le Préfet

Entrevue avec le Préfet

Présentation de la situation à laquelle sont confrontés les retraités.

Mise en place laborieuse du CDCA, prise en charge de la perte d'autonomie, situation des EHPAD, aucune aide pour la complémentaire santé, 1% de cotisation sociale sur les retraites complémentaires.

Politique fiscale qui touche sans discernement les retraités. Limitation des retraites à 0,3% en 2019 et 2020.

Les retraités sont-ils des nantis qui servent de variable d'ajustement des politiques financières publiques ?

Renouvellement de nos demandes, maintien du pouvoir d'achat, indexation des pensions sur les salaires, revalorisation des basses pensions ...

Les ULR ont rencontré les Députés

pour leur faire part de nos revendications.

Ils minimisent l'impact des décisions gouvernementales sur les retraités.

Si certains se sont manifestés auprès du Premier ministre contre la hausse de la CSG pour les retraités à faibles revenus, sur l'ensemble des dossiers ils ne sont pas très à l'aise et restent sur des généralités.

Dans l'avenir nous devrions intensifier les contacts.



Délégation ULR St Etienne avec Jean Michel MIS
Député de la Loire

Le Progrès du 10 octobre relate la manifestation du 9 octobre « Des manifs pour défendre le modèle social ». Un « échauffement de rentrée ». Le 9 octobre manifestation pour protester contre la revalorisation de leurs pensions, jugée trop faible. Côté syndicats, c'était de nouveau la division. La FSU, traditionnelle alliée de la CGT n'a pas appelé à manifester au niveau national, pas plus que la CFDT, la CFE-CGC ou la CFTC. « Ce n'est pas notre conception de l'utilité du syndicalisme et de son efficacité » a déclaré Laurent Berger le secrétaire général de la CFDT au sujet du rassemblement d'hier.

Le sujet de la CSG reste une divergence forte. Certaines organisations syndicales remettent en cause le principe de la CSG. Pour la CFDT c'est le plus juste pour financer les risques universels (famille, maladie, perte d'autonomie) car ce prélèvement touche tous les revenus et pas seulement les revenus salariaux. Pour la CFDT la hausse de la CSG ne doit pas rester sans contrepartie pour les retraités.

Cotisations 2019 la hausse des cotisations est de 0,8% pour 2019.

Les adhérents n'ayant encore rien réglé en 2018 doivent le faire avant le 14 décembre 2018 (avant, l'avant dernière semaine de l'année). Les chèques perçus après le 14 décembre seront considérés comme cotisation 2019.

La hausse de cotisation doit être validée par le Conseil UTR. Il a lieu le 15 novembre. La décision sera communiquée aux ULR et Sections Syndicales Retraités.

Les prélèvements PAC se feront en 2019 chaque mois à la date du 10. La majorité des syndicats ayant opté pour un prélèvement mensuel.

Variation de la cotisation. Le SCPVC prend en compte la variation des salaires l'année N-1 pour établir la cotisation de l'année N+1. Les retraités doivent être exclus du calcul (stagnation des pensions, CSG ..) !!!

PERTE D'AUTONOMIE

UNE LOI POUR LA FIN 2019

C'est l'annonce faite par le président de la République, le 13 juin au congrès de la Mutualité à Montpellier

L'action des personnels des Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec le soutien des familles, a fait prendre conscience au gouvernement qu'il y avait urgence.

« Nous sommes partis de très loin, mais nous avons, contre toute attente, réussi à ouvrir une porte, résume Evelyne Rescanières, secrétaire générale de la Fédération Santé-Sociaux CFDT ».

ACCOMPAGNEMENT DE L'AVANCEE EN AGE

Les attentes de la CFDT Retraités

Pour les retraités, l'année 2018 a commencé par la hausse de la CSG sans contrepartie. Le gel de la revalorisation des retraites en 2018 décidé en même temps par le gouvernement est une provocation supplémentaire à laquelle s'ajoute la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant.

UNE PRISE EN CHARGE UNIVERSELLE DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La perte d'autonomie est un enjeu de société. Cela suppose que la collectivité y réponde d'une façon totalement solidaire par une prise en charge financière de toute la société et sur tous les revenus.

Aujourd'hui, des départements ont baissé le prix de l'heure accordée pour l'aide à domicile aux personnes âgées. Cela a pour conséquence immédiate un reste à charge pour les allocataires. De ce fait, les personnes âgées diminuent le nombre d'heures qui leur est alloué pour réduire le reste à charge, au risque d'accentuer leur perte d'autonomie.

Pour les Ehpad, la CFDT Retraités milite pour un reste à charge moins important. La pension moyenne en France est de 1 536 euros et le coût moyen d'un Ehpad est de 1 850 euros à la charge du résident.

La CFDT Retraités demande une prise en charge universelle de la perte d'autonomie par l'amélioration de l'Allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes à domicile et des mesures de financement des Ehpad pour améliorer les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des personnels.

UNE PRISE EN CHARGE DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Au fil des années, le coût des complémentaires s'est accru en particulier pour la couverture de certains risques mal remboursés par la Sécurité sociale : le dentaire, l'optique, les audioprothèses.

Pour les retraités, la participation patronale s'arrête lors du départ à la retraite. L'assuré qui souhaite garder sa complémentaire subit une forte hausse de sa cotisation puisqu'il doit en supporter le coût intégral.

Les primes des contrats augmentent la plupart du temps avec l'âge des assurés et pèsent sur le pouvoir d'achat avec le risque de renoncement aux soins.

La CFDT Retraités demande au gouvernement et au parlement de se saisir de cette question.

Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

Premiers grands principes pour la construction d'un système universel de retraite

- *Construire un système commun à tous les Français*

Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires). Ce sera un système public, par répartition. Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous : salariés du privé ou du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants et professions libérales, agriculteurs.

- *Calculer les droits à la retraite en points, dans un système plus équitable où « 1 € cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français.*

Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique. Les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau et, à revenu identique, auront donc les mêmes droits à retraite. Dans le système universel, les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité.

- *Bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée.*

Des points seront accordés pour chaque enfant,

dès le premier enfant, pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie. Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint. Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les personnes aux revenus modestes.

- *Transformer notre système n'a pas pour objet de faire des économies.*

Il respectera les grands équilibres financiers actuels. Il devra assurer sa stabilité et sa viabilité sur le long terme. L'âge légal de la retraite restera fixé à 62 ans. Il prendra en compte les spécificités de certaines situations (carrières longues, pénibilité...).

- *Prendre le temps nécessaire à une transformation de notre système de retraite.*

Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite ne seront pas concernés par la réforme. Ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés.

Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seront conservés à 100%.

« Parlons Retraite »

L'enquête « **Parlons Retraite** », organisée par la CFDT, a recueilli 120000 réponses. 65% des répondants se prononcent pour un système universel avec un socle de règles communes, et des règles individuelles liées au métier.

69% trouvent le système actuel injuste. 90% estiment qu'ils n'auront pas de retraites ou un système moins avantageux. Ceci malgré le fait qu'un système par répartition ne peut pas faire faillite, contrairement à un système par capitalisation.

Les projections du COR en fonction de la croissance font appa-

raître un solde de dépenses autour de 14% en fonction de la croissance du Produit Intérieur Brut.

Il y a donc une opportunité de réforme systémique de nos systèmes de retraite, en allant plus loin que les réformes effectuées jusqu'ici.

La réforme doit être basée sur un système universel, par répartition, donc contributif et redevable d'une solidarité intergénérationnelle.

La CFDT demande que la période de transition (aujourd'hui 5 ans) soit plus longue, une garantie des droits acquis dans le régime ac-

tuel, des droits nouveaux comme la revalorisation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires et non des prix.

Des questions restent posées :

Le devenir des droits dérivés (pension de réversion...), méthode utilisée pour fixer le prix d'achat du point en activité et son prix à la liquidation de la pension.

Que deviendront les différents compléments familiaux de certains régimes ? Quel devenir pour la caisse ARRCO et AGIRC (fusion au 1er janvier 2019) et ses réserves issues de cotisations employeurs et salariés.

AQUARIUS

Voyage au bout de l'incohérence

Juin 2018 - la CFDT se désole du spectacle donné par les pays européens dans l'affaire de l'Aquarius, ce bateau affrété par les ONG SOS méditerranée et Médecins sans frontières pour venir en aide à 629 migrants recueillis en pleine mer. *Elle dénonce des politiques migratoires qui convergent de plus en plus vers l'incohérence et l'impuissance collective.*

L'incohérence est patente du côté du ministre de l'intérieur italien qui refuse l'accueil des migrants pourtant secourus dans le cadre d'opérations supervisées par le centre de coordination des secours de Rome. L'attitude de la France, qui critique les autorités italiennes mais s'est bien gardée de se proposer comme terre d'accueil, avant de le faire

du bout des lèvres, n'est pas non plus très glorieuse. Certes, le gouvernement espagnol sauve l'honneur en proposant finalement de recevoir l'Aquarius.

L'image qui reste est celle d'une Europe tétanisée par la question migratoire. La responsabilité des gouvernements européens est fondamentalement collective. Ils ont refusé l'accueil solidaire des réfugiés et des migrants et ont laissé des pays comme l'Italie gérer seuls les flux migratoires. Chacun d'entre eux cherche à se protéger individuellement, aux dépens des autres, plutôt que de construire ensemble une action efficace.

Ils ont cru neutraliser la menace populiste en durcissant leurs politiques migratoires jusqu'à l'absurde, ils s'aperçoivent maintenant qu'ils sont prisonniers de la rhétorique xénophobe des leaders d'extrême droite européens.

Octobre 2018 - Ces derniers mois, l'Aquarius a été la cible de manœuvres politiques visant à criminaliser ses équipes et à mettre un terme à sa mission vitale de sauvetage. Après la fermeture des ports italiens et les difficultés récurrentes à trouver un lieu sûr pour débarquer les rescapés, l'Aquarius a été attaqué à deux reprises par l'Etat du pavillon Gibraltar en août puis Panama qui a annoncé son intention de radier le navire de ses registres.

Sans pavillon, l'Aquarius serait contraint de rester à quai, alors qu'aux portes de l'Europe, en l'absence de tout navire de sauvetage civil en Méditerranée centrale, les morts se multiplient. Autant de vies qui disparaissent en silence, tandis que les Etats européens ferment les yeux.

Il importe pour les Etats européens :

- De prendre toutes les mesures pour permettre à l'Aquarius de reprendre sa mission de sauvetage ;
- De faire respecter le devoir d'assistance aux personnes en détresse en mer ;
- D'assumer leurs responsabilités étatiques en établissant un modèle de sauvetage en Méditerranée.

JOURNÉE DU REFUS DE LA MISÈRE

La CFDT engagée contre la pauvreté

2018 c'est les 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Un anniversaire qui rappelle que les droits fondamentaux ne sont pas une réalité pour toutes et tous.



Place Jean Jaurès à Saint Etienne

La France compte 9 millions de personnes en situation de pauvreté. Etre pauvre, au quotidien, c'est : renoncer à se faire soigner, vivre avec très peu de revenus, avoir un emploi sans pouvoir en vivre dignement, faire face au parcours du combattant pour accéder à ses droits, vivre des années dans une famille pauvre avant de s'en sortir.



Jeux avec les enfants

Une mobilisation collective est nécessaire pour éradiquer la pauvreté.

PLFSS 2019 Menace sur l'autonomie de la Sécurité sociale

Pour la première fois depuis dix huit ans, le projet de loi de financement de la sécurité sociale présente un budget excédentaire. Revers de la médaille, le gouvernement en profite pour ne pas compenser une partie des exonérations de cotisation. Une dérive inquiétante.

La branche famille dégagerait 1,2 milliard d'euros d'excédent, la branche accidents du travail-maladies professionnelles 1,1 milliard, la retraite 700 millions. Seule la branche maladie accuse-rait encore un déficit de 500 millions. En tenant compte du déficit du fonds de solidarité vieillesse (1,8 milliard), la Sécurité sociale dégagerait ainsi un solde positif de 700 millions.

Si l'on ne s'en tient qu'à l'aspect financier, ceci s'explique par de nouveaux efforts demandés à la branche maladie (3 milliards d'économie) et par la sous-indexation des pensions de retraite et autres allocations (allocations familiales, aides au logement ...).

Le niveau des recettes n'ayant pas varié par rapport à 2018, ce sont de fait des mesures d'économies qui permettent au gouvernement de présenter un budget de la Sécurité sociale à l'équilibre, voire excédentaire pour 2019.

L'hôpital public est une fois de plus mis fortement à contribution, ce qui suscite des craintes des personnels comme des patients. Le gouvernement a décidé de faire moins d'économies dans la branche santé mais ce petit gain de 400 millions devrait accompagner la transformation de la médecine de ville. Donc aucune rallonge pour les hôpitaux dont on connaît la situation critique.

A partir de janvier 2019 doit débiter la mise en place progressive

du dispositif reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et les audioprothèses, totalement opérationnel en 2021. Le minimum vieillesse sera augmenté de 35 euros pour atteindre 903 euros en 2020.

Une mesure contestable : l'exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à partir du 1er septembre 2019.

Une loi de 1994 a instauré une compensation systématique des exonérations de cotisations sociales par l'Etat à la Sécurité sociale. Jusqu'ici, ce choix a été respecté. Dans ce PLFSS 2019, le gouvernement annonce vouloir rompre avec cette orientation. Le risque de voir l'Etat puiser dans la Sécurité sociale pour combler son déficit est inacceptable.

EOVI Mutuelle

L'UTR-CFDT Loire a signé pour ses adhérents un contrat de mutuelle santé complémentaire avec EOVI en 2014 (312 adhérents pour 472 personnes couvertes). Ce choix répondait à un impératif de proximité.

La CFDT consciente du coût des mutuelles pour tous et particulièrement pour les basses pensions reste vigilante sur les augmentations annuelles et le niveau des remboursements en les négociant au plus juste.

Les systèmes complémentaires ont dû s'adapter et continuent pour la non prise en charge de certains soins par la sécurité sociale.

Vous trouverez toutes les informations sur le site (www.cfdt-retraités.fr/loire) ainsi que les tarifs et les niveaux de prestations. En 2019, il faut prévoir une augmentation de 2,98%.

Au niveau national, un contrat a aussi été signé avec MGEN Filia. Les informations sont sur le site.

Le choix d'une mutuelle est personnel en fonction du budget et des besoins de remboursements.

Rappel

Toutes les adhésions doivent être enregistrées par l'UTR mais tous les contacts (remboursements, devis, prises en charge ...) se font directement avec les services d'EOVI.

Une aide à la complémentaire existe avec un plafond de ressources (973 € pour une personne seule ; 1459 € pour un couple).

Le montant de l'aide est de 350 € de 50 à 59 ans et de 550 € pour 60 ans et plus.

Un fonds de solidarité EOVI peut intervenir pour les dépenses auditives, dentaires, optiques... En cas de difficultés.

Pour la commission

Bernadette Didier correspondante EOVI

tel : 06 84 21 05 00 gb.didier@wanadoo.fr

La Section Syndicale des Retraités FEP 42

vous invite à débattre

le vendredi 16 novembre 2018

à 10 heures, salle 87

Bourse du travail, Cours Victor-Hugo, Saint Etienne

Le Comité consultatif d'éthique a publié son rapport.

Une partie concerne la fin de vie et les directives anticipées.

Nous proposons un débat avec

Madame RICHARD de l'association JALMALV

(*Jusqu' A LA Mort Accompanyer La Vie*)

Inscription obligatoire auprès de

Bernadette Didier (gb.didier@wanadoo.fr) 06 84 21 05 00

Marie Denise Massardier (md.massardier42570@orange.fr)

Le 12^{ème} DEFI - AUTONOMIE

se déroulera les 19 et 20 novembre 2018 au Centre de Congrès de Saint Etienne, sous le Patronage d'Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé

- **Un colloque** « Inventer demain au service des seniors »
- **Sept Ateliers de prévention** : arnaques sur internet, cultiver sa mémoire, apprivoiser son stress, bouger pour préserver sa santé, ménager son dos, le café numérique des seniors, comment développer la pensée positive.
- **Un salon** accès libre et gratuit

Inscription obligatoire : www.seniors-autonomie.fr

LA RETRAITE EN QUESTION avec

Ombretta FRACHE de l'UCR

Débat organisé par l'ULR du FOREZ au cours de la journée de l'amitié le

29 novembre 2018 à La Gentillere Allée Naconne 42110 CLEPPE

Accueil à 9 heures, Débat 9h30, 12 heures Déjeuner, 15 heures visite de *Chocolartisan*

Inscriptions ouvertes aux ULR auprès de : Jeanne BONNEVALLE 04 77 54 90 50

ulrcfdt.forez@gmail.com ou jebon@aliceads1.fr

Prix : 28 € par participant + 5€ pris en charge par l'ULR de l'adhérent

Covoiturage : après Feurs en direction de Nervieux ou Cleppé par la D112

La Gentillère (04 77 26 08 86) allée de Naconne à gauche avant le lieu dit Naconne et avant de traverser le Lignon.



GÉRARD NOUVET dit « Néné » est décédé à l'âge de 67 ans. Les obsèques civiles de Gérard ont eu lieu mercredi 11 juillet 2018, salle omni cultes, au crématorium de Saint Etienne.

Merci Gérard. Tu viens de nous quitter, en ce triste mois de juillet, emporté par une crise cardiaque brutale. Quand la nouvelle nous est parvenue, nous avons eu du mal à y croire. Tu as débuté ta carrière à la Poste, puis à France Télécom. Syndiqué à la CFDT, tu as été trésorier du syndicat et tout naturellement tu as rejoint notre section S3C (Conseil Culture Communication) ou tu as accepté la charge de trésorier. Tu étais aussi membre du contrôle des comptes de l'UTR et depuis peu participais à l'expédition de notre journal « Info Loire ». Toujours prêt à rendre service, pour preuve la semaine avant ton décès tu avais peaufiné notre sortie annuelle. Aujourd'hui, la CFDT, et particulièrement notre section S3C pleure un grand bonhomme qui laisse un grand vide. Merci encore Gérard et adieu.

Hommage de Daniel Thollet.

L'UTR salue la mémoire de ce militant hors norme, joviale et placide. Elle présente à ses frères, sœurs et sa famille ses sincères condoléances.

ULR du FOREZ

Nous avons appris le décès de **Lucien ODIN** survenu le 21 juillet emporté par la maladie contre laquelle il luttait. Lucien était très présent dans les activités de l'ULR. Il était présent à la dernière assemblée générale à Saint Galmier. Lucien avait fait don de son corps à la science.

Les funérailles de **Jeanne THEVENON** ont eu lieu le 23 août à Trelins. L'ULR présente à Marius son époux ses sincères condoléances. Marius a été membre du Bureau de l'ULR.

ULR ONDAINE

Deux militants très importants ayant marqué l'histoire du syndicalisme CFTC / CFDT dans l'Ondaine et la Loire nous ont quitté.

Pierre POYETON né en 1924 est décédé le 13 février 2018. Pierre ancien résistante avait rejoint la CFTC puis la CFDT.

Il a terminé sa carrière au laminoir à froid à la société Ugine. Pendant de nombreuses années il fut trésorier de l'ULR Ondaine.

Pierre CHARIER est décédé en juillet. Adhérent CFTC puis CFDT, il a participé à Paris au premier congrès créant la CFDT.

Ancien de Creusot Loire puis à la société Ugine où il était contremaître de l'entretien. Représentant syndical à Ugine il a permis la création du Comité d'Etablissement de Peugeot Loire.



Xavérine MATHEVET « Xavé » était née le 29 janvier 1925. Ses obsèques ont eu lieu le 20 octobre 2018 à Saint Julien Molin-Molette. Employée dans une usine de tissage elle milite à la JOC et dans le syndicat. Elle rencontre René Mathevet permanent CFTC qui anime des formations syndicales. René veuf avec trois enfants épouse Xavé avec laquelle ils auront trois enfants.

René secrétaire général CFTC de la Loire, artisan de la construction de la CFDT, prend sa part de responsabilité dans cette nouvelle confédération syndicale.

En 1963 Xavé part avec toute sa famille en région parisienne pour épauler René dans ses nouvelles fonctions confédérales. René perd la vie dans un accident automobile et Xavé revient à Saint Etienne pour retrouver ses racines et les amis.

Femme de grande culture, adhérente de l'ULR Ondaine, en 2017 elle quitte Saint Etienne pour l'Ehpad de Saint Julien. Elle repose auprès de René à St Julien Molin-Molette.

L'UTR présente ses condoléances à François Mathevet (ancien membre du Bureau UCR et URR) et à sa famille.